



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(40)/3
26 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarantième réunion directive

Genève, 14 décembre 2006

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA QUARANTIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 14 décembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Chapitre	
I. RAPPORT DU GROUPE DE PERSONNALITÉS.....	2
II. QUESTIONS DIVERSES	21
III. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES.....	23
Annexes	
I. Ordre du jour de la quarantième Réunion directive du Conseil	24
II. Participation	25

Chapitre I

RAPPORT DU GROUPE DE PERSONNALITÉS (Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation ci-après:

«Renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement»
(UNCTAD/OSG/2006/1);

«Rapport du Groupe de personnalités de la CNUCED intitulé "Renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement"» (TD/B/EX(40)/2).

Déclarations générales

2. **M. Benjamin Mkapa**, ancien Président de la République-Unie de Tanzanie et membre du Groupe de personnalités, a réaffirmé que la CNUCED était un élément essentiel des efforts internationaux en faveur du développement, et que si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer, en particulier à la lumière de la récente crise du multilatéralisme. Cela était particulièrement vrai du point de vue des pays africains membres de la CNUCED. De l'avis unanime du Groupe de personnalités, la mission et la raison d'être de la CNUCED resteraient valables et ses services nécessaires et urgents tant que le problème du développement persisterait. C'était la raison pour laquelle les membres du Groupe avaient unanimement défendu la CNUCED dans leur rapport. La CNUCED se trouvait toutefois à la croisée des chemins, écartelée entre la réalité de son succès et une impression de redondance et d'inefficacité. M. Mkapa a souligné que la structure et les méthodes de travail de l'organisation devaient être revitalisées, renforcées et adaptées à l'évolution rapide de la situation économique mondiale, ainsi qu'à l'évolution des conceptions des stratégies de développement, si l'on voulait qu'elle soit utile aux millions de pauvres dans le monde. Cela s'appliquait tout particulièrement au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, qui aurait 12 ans au moment de la douzième session de la Conférence, tandis que les mandats de la CNUCED étaient renouvelés tous les quatre ans. Toutes les recommandations du Groupe de personnalités visaient à servir l'idéal et la mission de la CNUCED – en tant que laboratoire d'idées sur les questions de développement, fermement ancrée dans ses grands domaines d'action et ses mandats définis dans le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo.

3. Se référant au récent rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement, dont il était membre, M. Mkapa a souligné que même si ce rapport ne mentionnait pas expressément la CNUCED, les recommandations qui y figuraient avaient des incidences sur l'avenir de l'institution. Prenant l'exemple de l'abandon par le PNUD du traitement des questions sectorielles, il a dit que le rôle de la CNUCED dans ses domaines de compétence en serait renforcé et consolidé. Aussi, la réunion directive du Conseil du commerce et du développement et les délibérations du Groupe de personnalités placeraient la CNUCED en position de pointe pour le suivi du rapport du Groupe sur la cohérence.

4. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit qu'il avait eu à l'esprit trois objectifs lorsqu'il avait constitué le Groupe de personnalités: premièrement, que ce groupe propose des idées sur

les moyens de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement, ainsi que sur les moyens pour la CNUCED de mieux s'acquitter des mandats définis dans le Consensus de São Paulo et le Plan d'action de Bangkok; deuxièmement, qu'il fournisse des conseils sur la façon de positionner au mieux la CNUCED à la suite du Sommet de 2005 et quant à la nécessité d'adapter l'organisation au processus global de réforme de l'ONU; et, troisièmement, qu'il avance des idées pour l'examen à mi-parcours et la préparation de la douzième session de la Conférence. Dans son rapport, le Groupe de personnalités avait répondu aux attentes et proposait quatre messages fondamentaux, tenant compte des contributions des délégations à Genève dans un processus qui avait été aussi complet que possible. Premièrement, le rapport avait confirmé la mission et la raison d'être de la CNUCED, tout en soulignant la nécessité d'une adaptation à l'évolution de l'environnement mondial. Deuxièmement, il avait indiqué la nécessité d'adopter un esprit de partenariat pour obtenir des «succès partagés». Troisièmement, il avait mis en avant la nécessité de se concentrer sur l'efficacité, l'efficacé et l'impact, de façon que la CNUCED soit bel et bien un acteur dans les délibérations internationales, et non pas un élément satellite. Quatrièmement, il avait confirmé la nécessité pour la CNUCED d'être un laboratoire d'idées et de réflexion sur les actuels problèmes de développement et de jouer un rôle pionnier dans le souci d'anticiper les tendances futures, et de permettre ainsi aux États membres de se préparer à affronter l'avenir. Le rapport contenait trois ensembles de recommandations. Le premier ensemble concernait la réforme globale de l'ONU et pouvait peut-être contribuer à l'orientation de ce processus. Le deuxième ensemble pouvait être considéré comme des recommandations adressées au Secrétaire général, tandis que le troisième ensemble s'adressait aux États membres et s'inscrivait dans le contexte de la préparation de la douzième session de la Conférence. Les résultats de l'examen à mi-parcours pouvaient peut-être favoriser quelques «résultats préliminaires» à cet égard.

5. Concernant le premier ensemble de recommandations, le Secrétaire général a souligné que le Groupe de personnalités avait déjà exercé une influence considérable sur les travaux du Groupe de l'ONU sur la cohérence, en indiquant clairement que la CNUCED restait utile et pertinente et en soulignant l'importance de l'engagement de l'organisation au niveau des pays en matière d'assistance technique. Ces messages avaient été portés à l'attention du Secrétaire général de l'ONU et des membres du Groupe sur la cohérence, et seraient également communiqués au nouveau Secrétaire général. Pour ce qui était du deuxième ensemble de recommandations, le Secrétaire général de la CNUCED a souligné la valeur de certaines solutions pragmatiques proposées par le Groupe de personnalités concernant le renforcement de la capacité de réaction de la CNUCED aux besoins des États membres. Accroître la cohérence des produits de l'organisation et la coopération entre les divisions, rationaliser les publications et les ressources consacrées aux publications phares, associer à ses travaux des laboratoires ou cellules de réflexion dans le monde entier, dialoguer avec d'éminents économistes et renforcer les activités d'assistance technique seraient autant de mesures utiles à cet égard. Quant au dernier ensemble de recommandations, qui avait principalement trait au fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, le Secrétaire général a réitéré l'opinion exprimée par le Groupe, à savoir qu'une réforme aurait depuis longtemps dû être réalisée. Les propositions du Groupe, concernant par exemple la forme des divers résultats des réunions, l'institution de réunions d'experts permanentes, la concentration des commissions et la tenue tous les deux ans des sessions de la Conférence, constituaient des mesures de grande portée de nature à revitaliser l'institution, car elles touchaient au fonctionnement même de l'ensemble du mécanisme intergouvernemental,

y compris le Conseil du commerce et du développement et la Conférence. Il reviendrait aux États membres et à la Conférence de prendre une décision finale sur ces questions.

6. Pour ce qui était de l'action à mener, le Secrétaire général a souligné la nécessité de s'occuper aussi rapidement que possible des aspects opérationnels de la préparation de la douzième session de la Conférence. Les discussions à cet égard devraient être transparentes et ouvertes, et englober questions institutionnelles et questions de fond. Un forum mondial sur le commerce, l'investissement et le développement pourrait être un moyen d'apporter des contributions à ce processus.

7. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a insisté sur la volonté du Groupe des 77 et de la Chine de renforcer la CNUCED et de resserrer les liens organiques et historiques entre le Groupe des 77 et la CNUCED. Le Groupe avait apprécié les efforts déployés par le Groupe de personnalités et par le Secrétaire général pour protéger la CNUCED de toute attaque visant à l'affaiblir et pour la placer au cœur du débat sur le développement en tant qu'organisation de savoir, dédiée à la promotion du développement et s'attachant à faciliter une intégration effective des pays en développement dans l'économie mondiale. Les réflexions des États membres sur le rapport du Groupe de personnalités et ses propositions quant à la structure future de la CNUCED et son mécanisme intergouvernemental devraient s'appuyer sur les résultats de l'examen à mi-parcours et leur mise en œuvre. Ce rapport représentait un aspect de la préparation globale de la douzième session de la Conférence. Un mandat intergouvernemental fort était nécessaire pour que tous les résultats de ce processus recueillent le soutien sans réserve des États membres. Les recommandations du Groupe de personnalités pouvaient être regroupées en deux catégories: celles qui s'appuyaient solidement sur les résultats de l'examen à mi-parcours, et celles auxquelles il faudrait continuer de réfléchir tout au long de la préparation de la douzième session de la Conférence.

8. Le représentant a également souligné la nécessité de définir des principes, des objectifs et des méthodes clairs pour la préparation de cette douzième session. Trois principes devraient guider l'action. Premièrement, le processus de préparation devrait aboutir à renforcer la CNUCED en tant qu'organisme principal du système des Nations Unies plaçant le développement au cœur du commerce mondial et de l'économie internationale. Deuxièmement, il devrait être pragmatique et être fermement ancré dans les résultats de l'examen à mi-parcours. Troisièmement, les délibérations des États membres devraient être constructives et pragmatiques, et mettre l'accent sur des mesures concrètes et réalistes. En termes d'objectifs, cela devrait conduire à renforcer le rôle de la CNUCED en tant qu'organisme principal au sein du système des Nations Unies pour l'analyse des questions économiques et commerciales internationales et pour la formation de consensus sur les règles devant sous-tendre une économie mondiale équitable. Pour ce qui était du processus, il était important que les décisions du Secrétaire général et des États membres s'enrichissent les unes les autres, avec une répartition plus claire de ce qui incombait à l'un et aux autres. Les discussions sur les recommandations et le processus de mise en œuvre de ces recommandations devaient être transparents et associer tous les États membres. Pour ce qui était des recommandations individuelles figurant dans le rapport du Groupe de personnalités, le représentant a souligné qu'elles pouvaient conduire à un renforcement de l'intégrité intellectuelle, de l'indépendance et de l'approche novatrice des questions de développement de la CNUCED, avec une supervision effective des travaux du secrétariat par les États membres. Dans le même temps, toutefois, il fallait veiller à préserver les mécanismes opérationnels et l'équilibre entre les trois piliers du mandat de la CNUCED de façon à ne pas

affaiblir les liens entre celle-ci, ses États membres et ceux qui lui apportaient traditionnellement leur soutien. Les avantages et les inconvénients des recommandations devaient être analysés minutieusement avant que des négociations intergouvernementales ne conduisent à des décisions opérationnelles. En particulier, l'actuel mécanisme intergouvernemental fondé sur le système de groupes, qui avait bien fonctionné par le passé, devrait être renforcé et consolidé.

9. Concernant le thème principal et les thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence, le représentant a dit que le Groupe des 77 et la Chine estimaient qu'ils devraient être arrêtés d'ici à la fin de février 2007 de façon que les États aient de plus de temps pour se concentrer sur les questions de fond de la douzième session de la Conférence. En conclusion, le Groupe des 77 et la Chine étaient satisfaits des travaux menés par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint, ainsi que de la contribution des services d'appui intergouvernemental de la CNUCED.

10. La représentante du **Nicaragua**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les discussions sur l'avenir de la CNUCED devaient se concentrer sur deux domaines, à savoir préciser le nouvel environnement mondial et ses incidences sur le développement, et déterminer les éléments qui rendraient les travaux de la CNUCED plus efficaces. Plusieurs éléments devaient être pris en compte à cet égard, dont le rapport du Groupe de personnalités, les réflexions du Secrétaire général de la CNUCED sur les recommandations du Groupe, et le rapport du Centre Sud. La question de l'avenir de la CNUCED devait également être replacée dans le plus large contexte de la réforme de l'ensemble du système des Nations Unies. La représentante a réaffirmé l'attachement de longue date de son groupe à la CNUCED et au rôle essentiel qu'elle jouait au sein du système des Nations Unies pour un traitement global des questions de développement, comme indiqué et réaffirmé dans le Consensus de São Paulo. Toutefois, la CNUCED était à la croisée des chemins, et il était incontestablement nécessaire d'en réviser le fonctionnement. Les recommandations du Groupe de personnalités constituaient des éléments utiles à cet égard, notamment concernant la fonction fondamentale de l'organisation, à savoir ses activités de recherche et d'analyse. Le Groupe latino-américain et caraïbe s'associait à la vision du Groupe de personnalités quant au rôle de la CNUCED en tant qu'instance intergouvernementale de réflexion offrant une recherche de qualité pour créer compréhension et convergence entre les États membres. Il était également convaincu que la CNUCED devait accroître la cohérence de son mécanisme intergouvernemental, en veillant à ce que les réunions aboutissent à la définition d'un commun accord d'options spécifiques, traitent des événements et des évolutions en cours et permettent à toutes les régions de formuler et d'exprimer leurs propres opinions.

11. Concernant l'assistance technique, une meilleure coordination entre les programmes de l'organisation, fondés sur les besoins, les préoccupations et les priorités des principaux bénéficiaires était nécessaire, tout comme une amélioration de la gestion, de l'exécution et de l'évaluation des programmes. Pour ce qui était de la suite concrète à donner aux recommandations du Groupe de personnalités, la représentante a demandé une évaluation des résultats des travaux du Groupe sur la cohérence du point de vue de la CNUCED. Tout *modus operandi* pour l'application des recommandations du Groupe de personnalités devrait être précédé d'un travail intergouvernemental ouvert et transparent. À cet égard, elle a proposé la constitution d'un groupe de travail intergouvernemental spécial à composition non limitée.

12. Le représentant de l'**Angola**, parlant du **Groupe africain**, a souligné que le Plan d'action de Bangkok, adopté par la Conférence à sa dixième session et confirmé et actualisé à la onzième session par le Consensus de São Paulo, resterait la pierre angulaire du mandat de l'organisation pour ce qui était de sa contribution au développement. Comme il était reconnu dans ce mandat, la CNUCED était l'organisme central du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, une attention particulière devant être accordée aux pays économiquement les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés et les pays africains. Dans le contexte de cette vision et de ce mandat, le Groupe de personnalités avait souligné que la CNUCED devait être un laboratoire d'idées sur les questions de développement, s'appuyant fermement sur ses trois piliers qui étaient la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique, et que dans le cadre de la réforme en cours de l'ONU, elle devait conserver et élargir son indépendance et ses compétences fondamentales.

13. Le rapport du Groupe de personnalités constituait une bonne plate-forme de dialogue entre les États membres et ne pouvait que contribuer à la revitalisation de la CNUCED, en combinaison avec d'autres idées. Les États membres resteraient les acteurs principaux de ce processus. Le Groupe africain entendait pleinement collaborer de façon constructive et dynamique avec tous les partenaires de développement pour créer à Accra, à l'occasion de la douzième session de la Conférence, une dynamique de revitalisation et de renforcement de l'organisation sur la base de ses compétences fondamentales et à la lumière du rapport du Groupe de personnalités (avantages comparatifs de l'organisation, différences et complémentarités; interventions stratégiques et catalytiques), dans le contexte des mandats découlant du Consensus de São Paulo et de la Déclaration de Bangkok. Les résultats de la Conférence d'Accra aiderait à recentrer l'organisation dans le sens d'une nouvelle contribution au développement, dans le sens d'une approche cohérente à l'échelle du système des Nations Unies de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En conclusion, le représentant a dit que le Groupe africain soutenait la proposition de finaliser d'ici fin février 2007 le thème principal et les thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence.

14. Le représentant de l'**Afghanistan**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que son groupe considérait que le processus de consultation sur les moyens de renforcer le rôle de la CNUCED en matière de développement en vue de rendre l'organisation plus efficace, plus pertinente et plus forte, était intrinsèquement lié à la préparation de la douzième session de la Conférence. Dans le contexte des résultats de l'examen à mi-parcours et des réflexions du Secrétaire général sur le rapport du Groupe de personnalités, il y avait un certain nombre de domaines où il devrait être possible de dégager des «résultats préliminaires». Le principe directeur fondamental serait celui de la position centrale de la CNUCED au sein du système des Nations Unies pour le traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes. Cette position devrait être consolidée afin de rendre la CNUCED forte, efficace et pertinente. La douzième session de la Conférence devrait déboucher sur une action pragmatique axée sur les résultats, et elle-même être l'aboutissement d'une préparation cohérente et transparente qui pourrait englober l'examen des recommandations du Groupe de personnalités. Les modalités et les mesures nécessaires auraient à être précisées.

15. Citant le paragraphe 25 du document final de l'examen à mi-parcours, le représentant a réaffirmé que la CNUCED «en tant qu'organisme intergouvernemental, doit répondre aux besoins, aux préoccupations et aux priorités de ses membres, et que les mesures visant à renforcer la CNUCED doivent tenir compte de la nécessité pour l'organisation de rester réactive et d'être comptable devant les États membres». Soulignant les relations historiques et symbiotiques entre la CNUCED et les pays en développement, il a déclaré que le Groupe asiatique s'engageait pleinement à rendre la CNUCED forte et pertinente.

16. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom du **Groupe des pays les moins avancés (PMA)**, a dit que la CNUCED se trouvait à la croisée des chemins, et que la réforme en cours de l'ONU approchant de sa phase finale, la douzième session de la Conférence et sa préparation arrivaient à point nommé. Le Groupe des PMA soutiendrait les initiatives visant à renforcer et à revitaliser la CNUCED. Les propositions du Groupe de personnalités à cet égard étaient les bienvenues et devaient être examinées conjointement avec les contributions d'autres partenaires de développement et de la société civile. Les organisations non gouvernementales en particulier jouaient un rôle essentiel dans le renforcement de l'impact de l'organisation. L'application de certaines recommandations du Groupe de personnalités pouvait être considérée comme du ressort du Secrétaire général, tandis que l'application d'autres recommandations relevait de la responsabilité des États membres. Toutefois, une distinction nette devait être faite entre les mandats de l'organisation et l'amélioration de son fonctionnement. Appelant à une approche participative à cet égard, qui associerait toutes les parties aux réunions intergouvernementales, le représentant a réaffirmé la proposition du Groupe de renforcer les trois piliers du mandat de la CNUCED et de promouvoir un dialogue s'appuyant sur la Déclaration de Bangkok et sur le Consensus de São Paulo.

17. La contribution de la CNUCED à l'amélioration de la situation des PMA restait tout à fait valable. Il était important à cet effet d'intensifier les projets de coopération technique de la CNUCED dans ces pays. Il était également nécessaire de rétablir les mandats perdus par l'organisation et de rationaliser celle-ci afin de renforcer les initiatives en faveur du développement. Il s'agirait avant tout de traduire les intentions et les objectifs en actions concrètes, en particulier pour ce qui était de rétablir et de consolider les ressources budgétaires de la CNUCED. Concernant les recommandations formulées par le Groupe de personnalités, le représentant a demandé des éclaircissements sur les recommandations 6, 7, 8, 11, 16 et 17 de façon que les États membres aient bien tous la même lecture de ces recommandations.

18. Le représentant du **Royaume-Uni**, parlant au nom du **Groupe B**, a réitéré la satisfaction de son groupe quant à l'initiative du Secrétaire général et quant à la détermination et la passion avec lesquelles le Groupe de personnalités avait étudié les moyens de renforcer la CNUCED face à l'évolution du monde moderne. Il a demandé que l'enthousiasme manifesté par le Groupe B pour l'examen du rapport du Groupe de personnalités ne soit pas mal interprété ou mal compris. Loin de répondre à de quelconques intentions cachées, cet enthousiasme traduisait le désir de travailler avec tous et en particulier avec le Groupe des 77 et la Chine pour faire de ce rapport la base d'un renforcement de la CNUCED. Les États membres avaient montré qu'ils voulaient et pouvaient travailler ensemble, en partenariat, en concluant avec succès l'examen à mi-parcours; et cela s'était fait sur la base d'un consensus. Ils avaient maintenant une autre occasion de démontrer leur capacité de travailler en partenariat – entre gouvernements, et collectivement avec le secrétariat de la CNUCED. Le représentant a proposé que les recommandations du Groupe de personnalités soient réparties en trois groupes – celles qui correspondaient à des

tâches incombant aux États membres; celles qui relevaient des compétences du Secrétaire général; et celles qu'il était important d'examiner dans le contexte de la réforme en cours de l'ONU, mais à New York. Mais quelle que soit la façon dont on décidait d'engager l'examen du rapport, il fallait commencer le travail sans retard, en particulier du fait que la douzième session de la Conférence n'était plus très loin et que les États membres devaient pouvoir compter sur une CNUCED capable de relever les défis et de s'acquitter du mandat que leurs ministres fixeraient à Accra. Les recommandations du Groupe de personnalités ne devaient donc pas être considérées comme à prendre ou à laisser; elles devaient pouvoir être adaptées et discutées si nécessaire. Le Groupe B soutenait la proposition du représentant du Groupe latino-américain et caraïbe de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée pour examiner ces questions, en vue de parvenir à un accord sur certaines recommandations d'ici avril 2007. Dans ce contexte, le représentant en appelait à l'obtention de «résultats préliminaires» concernant la recommandation 10 du Groupe de personnalités (abandon de toute posture de confrontation, création d'un climat de confiance et de sérénité).

19. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le rapport du Groupe de personnalités était une contribution valable au renforcement de l'avantage comparatif de la CNUCED, dans l'objectif de maximiser l'impact sur le développement des travaux de l'organisation. L'étude du rapport et de ses recommandations devait avoir lieu entre maintenant et la tenue de la douzième session de la Conférence, et la réunion directive du Conseil en avril 2007 serait l'occasion d'établir quelques conclusions préliminaires. L'Union européenne encourageait le Secrétaire général à poursuivre l'application des recommandations qui relevaient de la gestion interne, tout en gardant les États membres régulièrement informés des progrès. Les États membres devraient parvenir rapidement à un accord à cet égard. Les recommandations relatives à la gestion interne de la CNUCED et à des questions qui avaient déjà fait l'objet d'un accord dans le Consensus de São Paulo ou lors de l'examen à mi-parcours pourraient bénéficier d'un «feu vert». Un autre groupe de recommandations devrait être examiné dans le cadre des travaux sur la cohérence du système des Nations Unies. Le reste devrait faire l'objet de discussions et de décisions des États membres dans les mois à venir. Concernant les différentes recommandations, l'Union européenne se félicitait de l'appel à un esprit de partenariat et à l'abandon des postures de confrontation, à l'amélioration des structures et mécanismes de décision au niveau intergouvernemental, à l'amélioration des résultats des réunions en vue de déboucher sur des solutions pragmatiques, et à l'élimination des divers degrés d'incohérence interne dans les publications de la CNUCED. Quelques-unes des recommandations du Groupe de personnalités se retrouvaient dans le texte final adopté lors de l'examen à mi-parcours, par exemple étudier la possibilité de convoquer plusieurs années de suite une même réunion d'experts et de mettre en place des réseaux d'experts.

20. L'Union européenne souscrivait pleinement à l'idée d'ensemble du rapport selon laquelle la CNUCED devait se positionner de façon stratégique en fonction de son avantage comparatif, de ses différences et de ses complémentarités dans les domaines du commerce et du développement, de façon à exploiter au mieux ses atouts pour contribuer au développement. Pour ce qui était de l'action à mener, l'UE était ouverte à un processus transparent sous la forme d'un groupe de travail informel qui se réunirait début 2007 et ferait rapport régulièrement au Président du Conseil du commerce et du développement. Les résultats des travaux de ce groupe informel devraient être présentés à la réunion directive du Conseil en avril 2007, de façon que

la CNUCED puisse mener à bien la préparation de fond de la douzième session de la Conférence.

21. Le représentant des **Philippines** a dit que le renforcement de la CNUCED devait s'inscrire dans le contexte général de la préparation de la douzième session de la Conférence. L'objectif fondamental devrait être de renforcer l'impact de la CNUCED sur le développement et de préserver le mandat et la position particulière de l'institution en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Il serait fondamental à cet égard de parvenir à un accord sur la façon d'aborder clairement les questions relatives aux procédures à suivre. Il serait important d'éviter tout résultat non voulu qui pourrait se produire si les recommandations étaient appliquées avant que l'on ait suffisamment analysé leurs conséquences. Il faudrait aussi veiller à ne pas affaiblir la relation forte et historique entre la CNUCED et les pays en développement – les plus ardents défenseurs de l'institution.

22. Concernant l'avenir, le représentant a demandé que soient davantage précisées les conséquences des recommandations du Groupe de personnalités et a dit que les délibérations sur cette question devaient suivre un rythme convenant à tous. Tout «résultat préliminaire» devrait être limité aux recommandations qui étaient solidement ancrées dans les résultats de l'examen à mi-parcours. En conclusion, il a demandé que soit établie une matrice indiquant toutes les recommandations faites jusque-là, dont celles du Groupe de personnalités, celles du rapport du Centre Sud et celles figurant dans le texte final de l'examen à mi-parcours.

23. Le représentant du **Japon** a dit que son pays soutenait une très grande partie des recommandations du Groupe de personnalités. Il a loué la décision du Secrétaire général de constituer ce groupe pour examiner toutes les activités de la CNUCED, et a demandé une accélération des discussions sur ce rapport dans la perspective de la douzième session de la Conférence en 2008. Ce processus de discussion devrait démarrer immédiatement. Se concentrer sur les activités pour lesquelles la CNUCED possédait des compétences techniques permettrait d'améliorer la qualité des travaux de l'organisation et ainsi d'améliorer son rôle. Concernant les publications, le représentant a déclaré soutenir la rationalisation et la concentration des produits phares des travaux de recherche, ainsi que la mise en place d'un mécanisme interne d'examen qui aiderait la CNUCED à bien cerner les besoins des décideurs des pays en développement. Le mécanisme intergouvernemental devrait servir à définir des outils concrets permettant d'obtenir des résultats pragmatiques et de contribuer à l'élaboration des politiques nationales et des règles internationales. Le Japon soutenait en outre l'idée de créer un réseau mondial de laboratoires d'idées et un groupe consultatif d'éminents économistes du développement. En conclusion, le représentant a demandé aux États membres de prendre conscience de l'occasion sans précédent que représentait la coïncidence du rapport du Groupe de personnalités avec le mandat de l'actuel Secrétaire général et la préparation de la douzième session de la Conférence en 2008.

24. La représentante de l'**Afrique du Sud** a dit combien son pays se félicitait de la constitution par le Secrétaire général d'un groupe de personnalités dans l'objectif de renforcer le rôle de la CNUCED en tant que principal organisme international responsable de la coordination des activités et de la formulation des politiques concernant le commerce international et le développement. Parvenir à un consensus sur les questions de fond relevant du mandat de la CNUCED, telles que la nécessité de dégager des solutions négociées face aux problèmes de développement, y compris l'instauration d'une plus grande cohérence entre les politiques

commerciales et financières internationales, ainsi que l'adoption de mesures visant à atténuer les incidences disproportionnées des instruments normatifs sur les économies marginalisées, serait tout aussi important à cet égard. Outre le rapport du Groupe de personnalités, il fallait veiller à ce que soient appliqués les mandats découlant de la onzième session de la Conférence et les recommandations issues de l'examen à mi-parcours. Il fallait pour cela renforcer le budget de la CNUCED. Pour ce qui était de la douzième session de la Conférence, la représentante en appelait à des résultats pratiques et effectifs face aux disparités croissantes entre les niveaux de développement des pays développés et des pays en développement, notamment pour ce qui était de l'adoption de règles et de disciplines appropriées par rapport au système financier international (question qui avait bien été traitée dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2006*).

25. Le représentant de l'**Inde** a dit que les craintes initiales concernant le Groupe de personnalités s'étaient révélées infondées et que le rapport du Groupe avait réaffirmé la pertinence de la CNUCED, mis en avant son rôle important de catalyseur pour la poursuite du développement aux niveaux national et international, et réitéré la nécessité de préserver et de renforcer les compétences fondamentales de la CNUCED. Certaines recommandations du rapport concernaient le système des Nations Unies dans son ensemble; d'autres étaient plus opérationnelles et pouvaient relever des compétences du Secrétaire général, tandis que d'autres encore renvoyaient à des décisions des États membres. Nombre de recommandations se retrouvaient déjà dans le texte final de l'examen à mi-parcours. Le représentant a souligné que le rapport devait être considéré comme une contribution utile aux délibérations en vue de la douzième session de la Conférence et qu'il était nécessaire que les États membres conduisent de larges discussions pour évaluer la pertinence des recommandations par rapport à l'objectif d'un renforcement de l'impact de la CNUCED en matière de développement.

26. Citant le Ministre indien du commerce et de l'industrie, le représentant a déclaré que son pays espérait qu'une CNUCED revitalisée continuerait d'apporter une contribution réelle aux efforts que menaient les pays en développement pour faire face aux défis complexes du commerce et du développement, et servirait de laboratoire d'idées pour des analyses et l'élaboration d'options novatrices et favorables au développement. L'évaluation des recommandations du rapport devait s'inscrire dans cette perspective. Les États membres devaient s'appropriier collectivement ce rapport, en l'examinant minutieusement dans un esprit de partenariat et de coopération.

27. Le représentant de la **Chine** s'est félicité de cette occasion d'échanger des vues sur le rapport et les recommandations du Groupe de personnalités. Cela devrait renforcer les résultats de l'examen à mi-parcours et aider à préparer la douzième session de la Conférence. Dans son ensemble, le rapport du Groupe de personnalités était positif et les 21 recommandations étaient toutes bien ciblées, pragmatiques et positives. Il incomberait aux États membres de décider comment elles seraient appliquées. Cela passerait par un consensus aussi large que possible, dans un esprit de finalité commune et avec la volonté politique nécessaire. La Chine était disposée à étudier le rapport et à travailler avec les autres États membres de façon ouverte et transparente pour élaborer un programme de travail en vue de parvenir à un consensus. Elle considérait que l'amélioration du rôle de la CNUCED exigerait des efforts substantiels de la part des États membres et du secrétariat. Nombre de recommandations du Groupe de personnalités pouvaient imprimer une nouvelle dynamique aux efforts déployés par les États membres pour revitaliser l'organisation. Ce serait une affaire non pas de ressources budgétaires, mais de volonté politique.

28. Le représentant de l'**Indonésie** a souligné que tous les efforts visant à renforcer le rôle de la CNUCED, tels que la constitution par le Secrétaire général du Groupe de personnalités, étaient les bienvenus. Une discussion approfondie du rapport du Groupe dans les réunions intergouvernementales prévues début 2007 devrait constituer l'essentiel de la préparation de la douzième session de la Conférence. Cela devrait aussi englober des éléments des réflexions du Secrétaire général sur le rapport. Un aspect devrait être le renforcement de la coordination entre les différentes activités de la CNUCED afin d'étayer la capacité globale de l'organisation. Il faudrait éviter toute prolifération d'organes intergouvernementaux à la CNUCED, afin de ne pas affaiblir les programmes de travail menés au profit des pays en développement. Les réunions d'experts avaient fait la preuve de leur intérêt pour aider les pays en développement à orienter leurs programmes et politiques de développement. Les délibérations sur le rapport du Groupe de personnalités devraient s'appuyer sur une bonne compréhension du contenu du document de réflexion, ainsi que sur les résultats de l'examen à mi-parcours. Le représentant a demandé qu'un calendrier soit établi pour la préparation de la douzième session de la Conférence, d'ici à la tenue de la première réunion directive du Conseil en 2007.

29. Le représentant du **Liban** a dit que la CNUCED avait été conçue en tant qu'organisation de savoir, œuvrant pour le développement et destinée à promouvoir l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale en réalisant des travaux de recherche sur le développement et les stratégies et en constituant un forum pour la formation d'un consensus dans une optique de développement. Le Liban était déterminé à renforcer la CNUCED et chacun de ses trois grands domaines d'action, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et l'assistance technique, essentiellement dans une perspective de développement et sur un pied d'égalité. L'analyse des politiques et la formation de consensus devaient rester au cœur des travaux de la CNUCED, et l'assistance technique devait découler des activités et des résultats dans ces deux domaines. Le représentant a souligné que les travaux visant à renforcer la CNUCED devaient s'appuyer sur les résultats de l'examen à mi-parcours et que cela devait faire partie d'un processus préparatoire intégré et cohérent de la douzième session de la Conférence. L'examen des propositions figurant dans le rapport du Groupe de personnalités passait par un engagement total du mécanisme intergouvernemental, et il ne fallait pas à cet égard mélanger décision et application. Aucune des recommandations ne devrait modifier l'équilibre entre les trois piliers du mandat de la CNUCED ou affaiblir la responsabilité de la CNUCED devant ses États membres. Rappelant les relations historiques et symbiotiques entre la CNUCED et le Groupe des 77 et la Chine, le représentant a réaffirmé le soutien de son pays au système de groupes. La clef du renforcement de la CNUCED résidait dans le maintien et la consolidation de ces relations.

30. Le représentant du **Maroc** a dit que l'objectif fondamental de la CNUCED était de promouvoir le développement et que placer le commerce au cœur du développement, comme cela avait été confirmé dans le Consensus de São Paulo et dans le Plan d'action de Bangkok, resterait tout à fait valable dans une économie mondialisée toujours déséquilibrée pour ce qui était du développement des pays en développement. La CNUCED avait acquis une expérience considérable et possédait des avantages comparatifs en tant que principal organe du système des Nations Unies pour le traitement du commerce, de la technologie, du financement et autres questions connexes. Ses compétences dans le domaine de l'investissement étaient largement reconnues, comme en témoignait la récente participation du Secrétaire général à une conférence sur l'investissement organisée au Maroc.

31. Les propositions figurant dans le rapport du Groupe de personnalités en vue de revitaliser la CNUCED méritaient toute l'attention des États membres, dont la participation aux décisions à prendre quant à l'avenir était essentielle. Les idées novatrices et importantes du rapport étaient indéniablement pertinentes, en particulier dans le contexte de la réforme de l'ONU, et devaient être prises en compte avant la douzième session de la Conférence. Cela devait se faire par une approche participative reposant sur trois éléments fondamentaux. Premièrement, les efforts devaient viser à renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement et à conserver à l'organisation ses domaines de compétence. Deuxièmement, la CNUCED devait être renforcée au sein du système international. Troisièmement, il fallait préserver la spécificité de la CNUCED et son statut. L'accent devait être mis sur une réadaptation et une «redynamisation» de l'organisation (plutôt qu'une revitalisation) à travers une coopération entre les États membres, le secrétariat et le Secrétaire général.

32. Rappelant les réserves initialement formulées quant à la composition du Groupe de personnalités, le représentant du **Bangladesh** a reconnu que le Secrétaire général avait eu les meilleures intentions en constituant le Groupe et il s'est déclaré disposé à appréhender la question dans un esprit d'ouverture. Deux grands événements devaient être pris en compte, à savoir la réorganisation déjà engagée par le Secrétaire général au sein du secrétariat, et l'impact sur la CNUCED du rapport du Groupe constitué par le Secrétaire général de l'ONU intitulé «Unis dans l'action». Les réflexions du Secrétaire général de la CNUCED sur le rapport du Groupe de personnalités avaient laissé un certain nombre de questions dans le flou à cet égard. De même, ces réflexions n'abordaient pas en détail la réorganisation interne considérable du secrétariat qui serait nécessaire pour l'application des recommandations du Groupe de personnalités. Dans ce contexte, le représentant a demandé des informations sur les incidences financières des propositions du Groupe que l'on avait l'intention d'appliquer. Il a également demandé davantage de renseignements sur les programmes d'assistance technique actuellement menés par la CNUCED et sur la mesure dans laquelle ils répondaient à la demande effective des États membres, ainsi qu'une plus grande transparence concernant la gestion des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED. Pour ce qui était de l'action à mener, le représentant a souligné la nécessité d'obtenir des clarifications supplémentaires avant qu'une discussion ne s'engage sur chacune des recommandations du Groupe.

33. Le représentant du **Venezuela** a réitéré la satisfaction de son pays concernant le lancement du processus formel de discussions sur l'avenir de la CNUCED et sur la façon d'en renforcer le rôle et l'impact en matière de développement. Il a souligné que le processus intergouvernemental devait être transparent et sans exclusion. La revitalisation de la CNUCED était l'une des tâches à accomplir dans les mois à venir, et elle devait s'inscrire dans le contexte de la préparation de la douzième session de la Conférence. Les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités devaient être réparties en deux groupes, à savoir les recommandations en rapport avec les résultats de l'examen à mi-parcours, fondées sur le Consensus de São Paulo, et celles qui nécessiteraient une réflexion plus approfondie et devraient être intégrées à la préparation de la douzième session de la Conférence. Les premières pouvaient être appliquées rapidement, mais un processus préalable de consultation et de réflexion au niveau intergouvernemental était indispensable pour les secondes. Les États membres ne devaient pas confondre mécanisme d'application et mécanisme consultatif. Le renforcement de la CNUCED passait par une amélioration du mécanisme intergouvernemental et un meilleur fonctionnement du système de groupes.

34. La représentante du **Mozambique** a replacé les travaux du Groupe de personnalités dans le plus large contexte de la réforme globale de l'ONU, où la CNUCED devait conserver et élargir son indépendance et ses compétences fondamentales. Elle a souligné qu'en poursuivant sa contribution précieuse à la cause du développement, la CNUCED resterait l'institution compétente pour le traitement du commerce et du développement et des questions connexes. Du point de vue des pays africains, la CNUCED devait être revitalisée de façon cohérente afin de mieux aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. Chacune des recommandations du Groupe devait être analysée de façon pragmatique et transversale, par rapport aux mandats précis et actualisés de la CNUCED définis dans le Plan d'action de Bangkok et le Consensus de São Paulo. En conclusion, la représentante a déclaré que son pays était favorable à la finalisation du thème principal et des thèmes subsidiaires de la douzième session de la Conférence suffisamment tôt pour que l'on puisse se concentrer sur les questions de fond à aborder à Accra en 2008.

35. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que les résultats de l'examen à mi-parcours constituaient une plate-forme propice à l'amélioration des activités de la CNUCED dans ses trois grands domaines d'action. L'essentiel serait de garantir le maintien du rôle de la CNUCED en tant qu'institution principale du système des Nations Unies pour la promotion du développement et la contribution à l'instauration de règles du jeu équitables dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, etc., y compris dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les recommandations du Groupe de personnalités et d'autres contributions devaient être examinées dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence. Les conclusions découlant des délibérations des États membres à cet égard devaient être cohérentes avec les discussions de fond et les résultats de la douzième session à Accra. Quelques-unes des recommandations pouvaient renforcer l'indépendance intellectuelle et l'intégrité de la CNUCED, consolider son mécanisme intergouvernemental et sa contribution aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, et aider à améliorer et renforcer les activités d'assistance technique. D'autres recommandations, toutefois, risquaient d'affaiblir les capacités actuelles de la CNUCED. À ce stade critique du processus de réforme de l'ensemble du système des Nations Unies, un soutien intergouvernemental était essentiel pour garantir l'avenir de la CNUCED.

36. En conclusion, le représentant a dit que le thème principal et les thèmes subsidiaires de la Conférence à sa douzième session devraient être arrêtés d'ici fin février 2007, de façon que les États membres aient davantage de temps pour se concentrer sur les questions de fond. Cela donnerait également l'occasion d'examiner, en vue de «résultats préliminaires», les recommandations qui s'appuyaient sur les résultats de l'examen à mi-parcours.

37. Le représentant du **Népal** a dit que le processus de réforme de la CNUCED devait suivre les indications données aux paragraphes 23, 24 et 25 du texte final de l'examen à mi-parcours. Renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED pour le développement des pays en développement et des pays les moins avancés était une préoccupation fondamentale. Il fallait préserver l'indépendance de l'organisation en vertu de son mandat unique consistant à assurer un traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes, et renforcer ses domaines fondamentaux d'activité en conformité avec les trois principaux critères énoncés dans le rapport du Groupe de personnalités, à savoir avantage comparatif, différenciation et complémentarités, et interventions stratégiques et catalytiques. De plus, les relations de l'organisation avec la société civile et le secteur privé, en particulier ceux des pays du Sud,

seraient importantes pour accroître la pertinence et la productivité sur le terrain de la CNUCED. Concernant plusieurs recommandations spécifiques du Groupe de personnalités, des mesures devraient être prises pour que le concept général de laboratoire d'idées soit rattaché aux besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. Il faudrait donc prendre en considération les institutions de ces pays. Pour ce qui était de la formation de consensus et de la structure du mécanisme intergouvernemental, des débats et des analyses approfondis concernant les avantages et les inconvénients devaient être menés par les États membres pour déterminer la ligne d'action future sur ces questions. S'il était possible de souscrire aux raisons invoquées pour une «biennalisation» de la Conférence, il n'en allait pas de même des arguments relatifs aux raisons de réformer l'actuel système de groupes. Concernant la coopération technique, il faudrait accroître la participation de la CNUCED au niveau des pays et sa contribution aux programmes régionaux de développement. Les travaux du Groupe de personnalités devaient faire l'objet d'un suivi dans le cadre d'un processus transparent afin d'amener la CNUCED à s'acquitter toujours plus pleinement de son mandat.

38. Le représentant du **Bélarus** a dit que sa délégation se félicitait de la qualité et de la distribution en temps voulu de la traduction en russe du rapport du Groupe de personnalités. La CNUCED avait perdu du terrain dans le domaine de la recherche sur le commerce et l'investissement, et la revitalisation de l'organisation et une révision en profondeur de ses activités étaient nécessaires pour adapter pleinement l'institution au monde d'aujourd'hui. Le rôle de premier plan joué par la CNUCED dans la conception des stratégies de développement, la préparation des pays à l'adhésion à l'OMC, l'examen des politiques d'investissement, la réduction de la fracture technologique et l'étude de l'intégration régionale devait être maintenu et renforcé, en conformité avec le principal avantage de l'organisation – sa composition universelle – et la portée mondiale de son action. Pour accroître l'efficacité de ses travaux, la CNUCED devait tenir compte des besoins, des préoccupations et des priorités de tous les États membres et conserver vis-à-vis d'eux sa capacité d'être à l'écoute et son devoir de responsabilité. Elle devait notamment se préoccuper de la cohérence nécessaire entre les stratégies nationales et les stratégies internationales de façon que la libéralisation économique aux niveaux national et international n'entravent pas le progrès du développement dans les pays en développement et les pays en transition.

39. Concernant les diverses recommandations, le représentant a déclaré que son pays était favorable à la mise en place d'un réseau mondial de laboratoires d'idées reposant sur une représentation équitable de tous les groupes régionaux de pays, et qu'il soutenait l'idée de renforcer les publications phares ainsi que la proposition de créer un nouveau fond d'affectation spécial pour financer la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED. La sélection des experts devait répondre à des critères objectifs et reposer sur une répartition géographique équitable, l'expérience et les connaissances.

40. Le représentant a également déclaré souscrire à l'analyse par le Groupe de personnalités des problèmes liés aux projets de coopération technique, tels que le morcellement des projets, le manque de ressources financières, la nécessité de réaliser un inventaire systématique et une évaluation de l'efficacité d'avoir quatre ou cinq très grands programmes. Il considérait que l'assistance technique de la CNUCED devait répondre à la demande et être ouverte à tous les pays en développement et pays en transition, et il n'était donc pas favorable à la recommandation du Groupe selon laquelle l'assistance technique de la CNUCED devrait être limitée aux pays en développement ayant les plus grands besoins. Les recommandations du Groupe devaient faire

l'objet d'une analyse plus détaillée, avec des débats structurés pouvant déboucher sur des plans d'action reflétant un consensus et la position de tous les États membres.

41. Le représentant de la **Thaïlande** a réaffirmé la conviction de son pays selon laquelle la CNUCED devait rester à l'avant-garde en fournissant des contributions utiles telles que des lignes directrices et des solutions pragmatiques dont les États membres pourraient débattre. Il soutenait l'idée de créer un réseau mondial de laboratoires d'idées et un groupe consultatif d'éminents économistes du développement. Concernant les recommandations 2 et 5, il a souligné la nécessité de coopérer avec les chefs des institutions spécialisées et de rationaliser les accords de partenariat entre la CNUCED et d'autres institutions et acteurs. Bien que confrontée à un manque de ressources, la CNUCED était en mesure de fournir des conseils, un appui, une assistance technique et des programmes de développement au niveau des pays, et elle était bel et bien en mesure de répondre aux besoins en matière de développement de ses principaux bénéficiaires. Toutefois, pour aller de l'avant de façon efficace, il faudrait approfondir l'analyse de la mise en œuvre des recommandations. Dans ce contexte, il serait utile de disposer d'une feuille de route qui regrouperait les recommandations assorties d'objectifs spécifiques à atteindre selon des calendriers bien définis. Le représentant s'est déclaré favorable à la constitution d'un groupe de travail à composition ouverte et à une coopération constructive entre tous les États membres sur la base de la recommandation 10 du Groupe de personnalités, qui appelait à la coopération entre les États membres afin d'éviter les affrontements et de créer un climat de confiance et de sérénité propice à un esprit de partenariat pour le développement.

42. La représentante du **Mexique** a dit qu'il était important d'examiner les recommandations du Groupe de personnalités de façon transparente et sans exclusive. Elle souscrivait aux quatre points principaux énoncés dans les réflexions du Secrétaire général sur le rapport du Groupe, à savoir l'adaptation de la CNUCED à un environnement mondial changeant, l'appel à travailler ensemble et sans affrontement, le souci primordial de l'efficacité et de l'impact, et le rôle de l'organisation en tant que laboratoire d'idées. Le Mexique se féliciterait de la constitution d'un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, qui pourrait préciser les compétences fondamentales de l'organisation au sein du système. Concernant la revitalisation de la recherche à la CNUCED, les activités devaient profiter à toutes les nations et à tous les peuples. Les politiques et les stratégies des institutions de développement du système des Nations Unies devaient avoir un caractère global, puisqu'il était reconnu que pour que le développement soit durable, il fallait que les initiatives en matière de développement soient adaptées de façon cohérente aux besoins de chaque pays. La représentante a réaffirmé qu'un esprit d'initiative collectif était nécessaire pour mener une action conforme au Consensus de Monterrey ainsi qu'aux décisions d'autres conférences et aux programmes des institutions de développement, avec la participation de la société civile et du secteur privé. Les travaux du Groupe de personnalités étaient indispensables, même si certaines recommandations devaient être analysées plus avant, tandis que d'autres pouvaient être mises en œuvre en fonction de différentes échéances. Il était également important de rechercher une complémentarité avec d'autres contributions.

43. Le représentant de l'**Argentine** a souligné que la réunion directive du Conseil constituait le début des discussions et consultations préparatoires à la douzième session de la Conférence, y compris le renforcement de l'organisation et le partage des responsabilités entre les États membres pour l'adoption des décisions. Pour que la CNUCED conserve sa pertinence conformément au préambule de son texte fondateur et à «l'Esprit de São Paulo», ses travaux

devaient être axés sur des débats portant sur des mesures spécifiques, assorties de consultations transparentes. Plus précisément, les questions qui pourraient être abordées comprenaient les nouveaux thèmes pour la CNUCED qui avaient été identifiés par le Groupe de personnalités – rationalisation et formalisation de l'exécution des projets de coopération technique, amélioration substantielle du fonctionnement des groupes d'experts, mesures visant à remédier à l'absence de stratégie en matière de publications et aux carences concernant la diffusion de celles-ci, meilleure coordination des programmes, et meilleure définition des axes de recherche. L'Institut virtuel pourrait servir de point de départ pour la mise en place d'un réseau mondial de laboratoires d'idées. Il ne serait pas nécessaire de constituer un conseil consultatif pour l'assistance technique.

44. Le représentant de l'**Algérie** a dit que la revitalisation de la CNUCED et la préparation de la douzième session de la Conférence devaient s'appuyer sur la poursuite des travaux déjà réalisés au cours de l'examen à mi-parcours. D'ailleurs, certaines propositions du Groupe de personnalités se retrouvaient dans les conclusions de cet examen. Les États membres devraient s'atteler à la tâche difficile d'adapter le rapport pour renforcer la mise en œuvre du Consensus de São Paulo et consolider le rôle central de la CNUCED en matière de gestion intégrée des questions de commerce et de développement. L'Algérie continuerait de soutenir les travaux de la CNUCED et demanderait qu'un financement suffisant soit assuré pour les questions de développement, de façon que la CNUCED puisse jouer un rôle central dans la réorganisation intellectuelle du système économique international. À cette fin, la CNUCED devrait constamment améliorer la qualité de sa recherche et de son analyse et renforcer ses ressources humaines et financières. Rappelant les liens historiques entre la création de la CNUCED et celle du Groupe des 77, le représentant a estimé que le renforcement des groupes régionaux pouvait favoriser la coopération et un esprit constructif, rationnel et responsable. Cela serait tout à fait compatible avec les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de personnalités et pourrait être une base utile pour les futures discussions.

45. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'actualité et la pertinence du rapport du Groupe de personnalités dans le contexte des efforts visant à accroître l'efficacité de la CNUCED. Les discussions lors de l'examen à mi-parcours avaient confirmé que, même si la CNUCED était une organisation jugée indispensable, sa structure même et ses méthodes de travail devaient être réformées. Cela devait résulter d'un processus prudent et équilibré conduisant à consolider la capacité de l'organisation d'exécuter ses mandats. Les avantages comparatifs de la CNUCED devaient être renforcés dans ses trois grands domaines d'activité. La proposition de mettre en place un réseau mondial de laboratoires d'idées était une proposition importante à cet égard, et il faudrait veiller à une représentation régionale équitable, éventuellement sur la base des travaux de l'Institut virtuel. Un plus grand dynamisme grâce à la participation d'universitaires de renom et d'acteurs du secteur privé aiderait également le mécanisme intergouvernemental à conserver sa pertinence et son impact. Toutefois, la réorganisation devait passer par le maintien de toutes les activités existantes et la mise en place de meilleurs liens entre les États membres et le secrétariat.

46. La culture de débat politique de l'organisation devait reposer sur le respect, en tenant compte des préoccupations des uns et des autres et de questions pratiques. Cela donnerait crédibilité au système de groupes. Globalement, les compétences de la CNUCED devaient être conservées dans des domaines fondamentaux liés à l'investissement, à la concurrence, aux services, à l'accession à l'OMC, au renforcement de la compétitivité, aux normes de

comptabilité et aux entreprises. Une autre considération importante avait trait à la coopération avec les autres institutions du système des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, l'OMC et le PNUD.

47. Le représentant de la **Tunisie** a réitéré l'engagement continu de son pays en faveur d'un renforcement du rôle de la CNUCED et de la promotion de ses activités dans le domaine du développement. Il s'est félicité de la précieuse contribution à l'avenir de la CNUCED que constituait le rapport du Groupe de personnalités, qui devait être considéré comme une étape dans la préparation de la douzième session de la Conférence. Les recommandations du Groupe donneraient un élan nouveau au débat sur le fonctionnement de l'organisation, et constitueraient un réservoir d'idées pouvant être exploitées quant au rôle futur de la CNUCED. Un important aspect à cet égard était la question des activités de l'organisation visant à réduire la fracture numérique, à la suite du Sommet mondial sur la société de l'information qui s'était tenu en Tunisie.

48. Le représentant du **Canada** a souligné l'actualité, la pertinence et le caractère prospectif du rapport du Groupe de personnalités, qui témoignait d'une vision et d'une clarté d'expression sans compromis. Le rapport contenait des suggestions concrètes pour renforcer les atouts fondamentaux de la CNUCED, avec des propositions pragmatiques et des liens avec le processus de réforme de l'ONU. Dans ce contexte, il serait utile d'avoir une évaluation des incidences sur la CNUCED des propositions de réforme globale de l'ONU. Par ailleurs, les réflexions du Secrétaire général constitueraient un bon point de départ pour l'examen des trois ensembles de recommandations, et le représentant a réaffirmé l'appui du Canada aux trois catégories entérinées par le Groupe B. Pour ce qui était des différentes recommandations, il a souligné qu'il était convaincu qu'il fallait rechercher la participation du secteur privé, éventuellement en coopération avec le Centre du commerce international. En conclusion, il a fait sienne la recommandation 8, qui appelait à la création d'un groupe d'éminents économistes. Concernant la recommandation 18, il a souligné qu'un engagement au niveau des pays devrait être intégré dans l'approche globale de la CNUCED.

49. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que le rapport du Groupe de personnalités devait faire l'objet d'un examen minutieux. Elle estimait que l'examen par les États membres des recommandations du Groupe devait être rattaché à la préparation de la douzième session de la Conférence et que les recommandations qu'ils jugeaient d'un commun accord utiles devraient être appliquées sans retard. Le processus de réforme et de réflexion ne devait pas être limité aux questions qui exigeaient des changements du secrétariat; il devait aussi englober les questions qui imposaient aux États membres de réévaluer leur coopération et de hiérarchiser leurs demandes adressées à l'organisation. Ainsi la CNUCED serait en mesure de répondre plus efficacement à ces demandes, et les États membres disposeraient des ressources humaines et autres nécessaires pour participer activement et avec profit aux réunions et aux activités qu'ils approuvaient.

50. Les États-Unis appréciaient les réflexions du Secrétaire général et la matrice indiquant qui devrait prendre l'initiative du suivi de chacune des 21 recommandations figurant dans le rapport. Concernant les recommandations relevant principalement des compétences du Secrétaire général, ils comptaient travailler avec celui-ci pour mieux comprendre comment ces recommandations pourraient être appliquées, et quels étaient leur priorité relative et leurs liens avec d'autres recommandations du rapport. Concernant les recommandations incombant

principalement aux États membres pour leur application, la représentante comptait engager un dialogue productif dans le but de déterminer celles qui pouvaient être approuvées et appliquées rapidement, et celles qui pouvaient être renvoyées à la douzième session de la Conférence. Elle a demandé que les discussions sur les recommandations commencent début janvier 2007, de façon que dès fin février des idées sur les priorités communes puissent être formulées à temps pour les sessions des commissions.

51. Le représentant de **Cuba** s'est félicité de l'ouverture d'un dialogue entre les États membres et le secrétariat concernant la revitalisation de la CNUCED et a réaffirmé l'attachement de son pays au renforcement de l'organisation dans un esprit de coopération et de façon constructive. Ce processus devrait englober non seulement le rapport du Groupe de personnalités et les réflexions du Secrétaire général, mais aussi le document du Centre Sud et les contributions des États membres. En outre, il ne pouvait s'agir de simplement réviser les mandats de la CNUCED; il faudrait se concentrer sur les moyens d'améliorer la visibilité et l'impact de la CNUCED au sein du système des Nations Unies, tout en préservant son indépendance et son caractère unique. Concernant le rapport du Groupe de personnalités et ses recommandations, un certain nombre d'éclaircissements seraient nécessaires pour que l'application de ces recommandations contribue au renforcement de l'organisation et non à son affaiblissement. La participation des États membres s'imposerait pour l'adoption de décisions concernant toutes les recommandations du rapport, et toutes les recommandations devraient faire l'objet de délibérations intergouvernementales et être appliquées par consensus.

52. Le représentant de **Djibouti** a dit que son pays s'était félicité de la constitution par le Secrétaire général d'un Groupe de personnalités et des travaux réalisés par ce groupe. C'était l'occasion d'engager des discussions approfondies sur le rôle et l'impact futurs de la CNUCED, en particulier vis-à-vis des PMA et de l'Afrique. Tout un chacun devait convenir que les années 60, lorsque la CNUCED avait été créée, étaient bel et bien révolues et que l'on était bien en 2006. Le monde avait évolué, et les esprits devaient eux aussi évoluer, car des idées obsolètes ne serviraient à rien dans le monde réel. D'où la nécessité de revitaliser l'organisation. Toutefois, les États membres devaient veiller à ce qu'une CNUCED revitalisée ne soit pas paralysée par un manque de ressources financières. Parmi les diverses recommandations du rapport du Groupe de personnalités, le représentant a souligné l'importance des recommandations 18, 19 et 20 pour les PMA.

53. Le représentant de la **République-Unie de Tanzanie** a dit que son pays se félicitait de l'initiative du Secrétaire général et des travaux du Groupe de personnalités, en particulier du rôle joué par M. Benjamin Mkapa à cet égard. La CNUCED resterait une organisation indispensable pour aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale dans des conditions de justice et d'équité. Planifier l'avenir et prévoir des ressources adéquates serait primordial à cet égard. Soulignant l'importance de la revitalisation de la CNUCED, le représentant a appelé à un processus accéléré et constructif visant à renforcer le rôle de l'organisation en matière de développement, ce qui contribuerait à améliorer les perspectives de réalisation par les PMA des objectifs de développement du Millénaire. Les recommandations du Groupe de personnalités devaient faire l'objet d'un examen attentif, et il fallait arrêter un ensemble de mesures de mise en œuvre, qui seraient supervisées par les États membres, de façon à garantir une bonne orientation du processus. La responsabilité de tous les acteurs et participants devait être garantie à des niveaux et selon des calendriers convenus.

54. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que le rapport du Groupe de personnalités était un document historique qui devrait aider à lancer le processus de revitalisation de la CNUCED. Évoquant les réflexions du Secrétaire général, il a exprimé ses propres observations sur les différentes recommandations du rapport. La CNUCED devait rester à l'avant-garde des nouvelles problématiques et, pour qu'elle soit plus efficace, il fallait mettre en place un réseau mondial de laboratoires d'idées, mais il serait important de bien identifier les partenaires régionaux. Concernant la recherche, il fallait davantage insister sur la qualité des produits de la CNUCED. Pour ce qui était du mécanisme intergouvernemental, la recommandation 10 serait utile, mais il fallait faire attention à ne pas utiliser à mauvais escient l'expression «posture de confrontation» dans ce contexte, car cela pouvait aussi s'appliquer à des débats utiles et à une comparaison des avantages et des inconvénients. Consolider le travail des commissions permettrait de s'assurer qu'aucune question n'était délaissée et que le traitement des problèmes serait amélioré par des discussions plus approfondies et plus ciblées. Le représentant souscrivait à la recommandation selon laquelle les sessions de la Conférence devraient être plus thématiques, et en particulier que les examens à mi-parcours devraient être abandonnés. Concernant l'assistance technique, le rapport contenait d'excellentes recommandations qui méritaient un examen attentif. Par exemple, il serait utile de créer un comité interdivisions d'examen de l'assistance technique pour assurer cohérence et coordination. Il serait également utile de mettre en place un organisme consultatif chargé de la coopération technique.

55. Concernant l'action à mener, la CNUCED devait relever le défi fixé par le Groupe de personnalités. Il était primordial de veiller à bien tirer parti des opportunités offertes par le rapport, en particulier à la lumière de la prochaine préparation de la douzième session de la Conférence.

56. Le représentant du **Zimbabwe** a dit que le rapport du Groupe de personnalités était à la fois opportun et pertinent. Le Zimbabwe se félicitait des travaux réalisés par le Groupe et par le Secrétaire général en vue de renforcer le rôle et l'impact de la CNUCED en matière de développement. Dans ce contexte, il était important de réaffirmer l'architecture spécifique de la CNUCED, qui devait résolument viser à ce que le commerce contribue au développement. Les recommandations du Groupe de personnalités pouvaient être utiles à cet égard. Il faudrait veiller à renforcer leur impact sur le développement. Dans ce contexte, il était important de ne pas perdre de vue l'approche globale de la réforme de la CNUCED, en gardant présent à l'esprit les besoins particuliers en matière de commerce, de financement et d'investissement de l'Afrique.

57. Le représentant de **Centre Sud**, en tant qu'observateur à la quarantième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, a dit que son organisation considérait le rapport du Groupe de personnalités et les réflexions du Secrétaire général comme des contributions précieuses à la définition du rôle futur de la CNUCED dans un monde en mutation rapide. Évoquant les précédentes contributions de Centre Sud aux travaux du Groupe, ainsi que la publication récente d'une note analytique sur la question, il a souligné que l'enjeu était de placer la CNUCED sur un bon pied. L'organisation avait le potentiel, l'expérience et le mandat pour être une institution viable, stratégique et revitalisée aidant les pays en développement de manière stratégique à relever les défis du monde actuel, en étant une source fondamentale de réflexion sur une politique de développement stratégique, novatrice et pionnière, un lieu essentiel pour un dialogue intergouvernemental multilatéral Nord-Sud et la formation de consensus, dans le respect d'un droit international flexible et d'un droit international impératif, et un mécanisme

permettant aux pays en développement et aux pays développés de fournir une assistance technique pour renforcer le développement. Les débats sur le rapport du Groupe de personnalités à cet égard devraient tenir compte d'autres initiatives et processus intergouvernementaux et être replacés dans le contexte de la préparation de la douzième session de la Conférence. Toute modification des méthodes de travail de la CNUCED devrait faire l'objet de discussions approfondies d'un point de vue aussi bien conjoncturel que systémique, en vue de favoriser l'émergence d'un monde meilleur, plus symétrique et plus équitable. La CNUCED pouvait compter sur l'appui total de Centre Sud dans cette entreprise.

58. Le **Président du Conseil du commerce et du développement** a remercié tous les représentants de leur active participation, qui avait confirmé l'importance de l'initiative prise par le Secrétaire général de constituer le Groupe de personnalités. Il a sincèrement remercié le Secrétaire général à cet égard.

Décision du Conseil

59. Le Conseil a décidé de tenir des consultations ouvertes et transparentes en janvier 2007 aux fins d'un examen approfondi du rapport du Groupe de personnalités. Ces discussions devraient également porter sur la douzième session de la Conférence, en vue de parvenir à un accord sur la question d'ici la fin du mois de février 2007 et de lancer officiellement la préparation de la douzième session en avril 2007.

Chapitre II

QUESTIONS DIVERSES

(Point 3 de l'ordre du jour)

60. La représentante du **Kirghizistan** a demandé que le Conseil du commerce et du développement approuve l'inscription de son pays sur la liste des pays membres du Groupe D. Elle a déclaré que le Kirghizistan était membre de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, qu'il était reconnu en tant que pays en transition et qu'il avait été la première ancienne République soviétique à adhérer à l'OMC. Au Siège de l'ONU à New York, le Kirghizistan figurait sur la liste du Groupe asiatique pour des raisons géographiques, et il n'avait pas l'intention à court terme de modifier cette situation. Toutefois, les informations prises sur la question avaient révélé qu'à Genève, la composition des listes ne reposait pas nécessairement sur des considérations géographiques. Par exemple, la liste B comprenait principalement des pays européens, mais aussi des pays non européens. Lorsqu'elle avait initialement été conçue, la liste D comprenait des pays qui avaient fait partie de l'ancienne Union soviétique et d'anciens pays socialistes; dans ces conditions et sur la base de ces critères, le Kirghizistan, ancienne République de l'Union soviétique, devait figurer sur la liste D.

61. La représentante de la **République tchèque** a informé le Conseil que son Gouvernement n'était pas en mesure d'accéder à la demande du Kirghizistan de devenir membre du Groupe D.

62. Le représentant du **Bélarus**, parlant au nom du **Groupe D**, a rappelé l'historique de la demande du Kirghizistan. Cette demande avait été déposée fin octobre 2006 et avait été examinée par le Groupe D le 6 novembre 2006, puis lors des consultations du Président du Conseil du 21 novembre 2006 et à la réunion du Bureau du Conseil le 6 décembre 2006. Aucune objection ou réserve n'avait été formulée en ces occasions. À ce stade, en tant que coordonnateur du Groupe D, le Bélarus avait considéré que la question recueillait le consensus et le soutien unanime de tous les États membres. Malheureusement, le 13 décembre 2006, il avait reçu une lettre de la République tchèque indiquant ses réserves quant à la demande du Kirghizistan. Le représentant a demandé au secrétariat de la CNUCED et aux délégations présentes à la réunion leur aide pour trouver une solution appropriée.

63. Le représentant de la **Fédération de Russie** s'est félicité de la demande d'inscription sur la liste D présentée par le Kirghizistan. Il a souscrit sans réserve aux arguments que le représentant de ce pays avait présentés et a indiqué que la volonté du Kirghizistan de figurer sur la liste D reflétait l'esprit de changement à la CNUCED. Le Kirghizistan pouvait apporter une contribution notable à une plus grande efficacité et au développement dynamique du groupe des pays en transition. Le représentant a rappelé le rôle important que la République tchèque avait joué au sein du Groupe D lorsqu'elle en avait assuré la fonction de coordonnateur. Il était déçu de la tournure des événements, mais respectait néanmoins l'opinion de la République tchèque et proposait qu'il en soit pris acte. Toutefois, il a souligné que l'écrasante majorité du Groupe D avait une opinion différente. Chaque membre de la CNUCED avait le droit de choisir le groupe auquel il souhaitait appartenir conformément à ses propres intérêts. Il était aussi important d'avoir présent à l'esprit la recommandation 11 du rapport du Groupe de personnalités, qui préconisait une approche plus flexible de la formation des groupes. En conclusion, le

représentant a proposé que le Conseil prenne note de la réserve exprimée par la République tchèque, mais aussi qu'il approuve la demande du Kirghizistan.

64. Le représentant du **Royaume-Uni** a noté que la demande du Kirghizistan suscitait quelques réserves à ce stade, mais que cela ne signifiait pas qu'il ne serait pas possible de parvenir à un consensus total à un stade ultérieur. C'était une question qu'il incombait au Groupe D de régler. À la CNUCED, les États membres travaillaient sur la base d'un consensus total, et un «consensus moins une voix» pourrait constituer un fâcheux précédent.

65. Le représentant de l'**Ouzbékistan** a souscrit à ce qui venait d'être dit par les représentants du Bélarus et de la Fédération de Russie concernant l'historique de la situation et le fait qu'aucune objection n'avait été soulevée dans le passé. Pour sa part, l'Ouzbékistan n'avait aucune objection à ce que le Kirghizistan devienne membre du Groupe D. Il a demandé à la représentante de la République tchèque d'expliquer pourquoi sa délégation avait changé d'avis juste avant l'examen par le Conseil de la demande du Kirghizistan.

Décision du Conseil

66. Le Conseil a décidé que les consultations devaient se poursuivre au sein du Groupe D en vue de parvenir à un consensus sur la demande formulée par le Kirghizistan à l'effet de devenir membre de ce groupe. Il a pris note des consultations en cours et a décidé d'ajouter la question de l'inscription du Kirghizistan sur la liste D à l'ordre du jour de sa prochaine réunion directive, prévue en avril 2007.

Chapitre III

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

Ouverture de la réunion

67. La réunion a été ouverte par M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie), Président du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

68. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(40)/1, tel que modifié. (Pour l'ordre du jour tel qu'adopté, voir l'annexe I plus loin.)

Bureau

69. Le Bureau du Conseil, élu à sa cinquante-troisième session, était composé comme suit:

Président: M. Mohamed Saleck Ould Mohamed Lemine (Mauritanie)

Vices-Présidents: M. Arsene Balihuta (Ouganda)

M. Juan Antonio Fernández Palacios (Cuba)

M. Andrej Logar (Slovénie)

M. Juan Antonio March (Espagne)

M. Alex Van Meeuwen (Belgique)

M. Fredrik Arthur (Norvège)

M^{me} Lisa Carle (États-Unis d'Amérique)

M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)

M. Miguel Bautista (Philippines)

Rapporteur: M^{me} Ana Inés Rocanova (Uruguay)

Rapport du Conseil sur sa quarantième réunion directive

70. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa quarantième réunion directive.

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTIÈME RÉUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Groupe de personnalités.
3. Questions diverses.
4. Rapport du Conseil sur sa quarantième réunion directive.

Annexe II

PARTICIPATION

1. Les représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la réunion:

Afghanistan	Égypte
Afrique du Sud	El Salvador
Algérie	Équateur
Allemagne	Espagne
Angola	États-Unis d'Amérique
Arabie saoudite	Éthiopie
Argentine	Fédération de Russie
Autriche	Finlande
Bangladesh	France
Bélarus	Gabon
Belgique	Ghana
Bénin	Grèce
Bolivie	Guinée
Brésil	Haïti
Bulgarie	Honduras
Canada	Hongrie
Chili	Inde
Chine	Indonésie
Colombie	Iran (République islamique d')
Costa Rica	Irlande
Cuba	Israël
Djibouti	Italie

Jamaïque

Japon

Kirghizistan

Lesotho

Liban

Madagascar

Malaisie

Maroc

Mauritanie

Mexique

Mozambique

Myanmar

Népal

Nicaragua

Nigéria

Norvège

Oman

Ouganda

Ouzbékistan

Pakistan

Paraguay

Pays-Bas

Pérou

Philippines

Pologne

Portugal

République arabe syrienne

République de Corée

République dominicaine

République tchèque

République-Unie de Tanzanie

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord

Rwanda

Sénégal

Slovaquie

Slovénie

Sri Lanka

Suisse

Thaïlande

Tunisie

Turquie

Venezuela

Yémen

Zambie

Zimbabwe

2. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil du commerce et du développement, ont participé à la réunion:

Cambodge

Saint-Siège

Timor-Leste

3. L'Observateur de la Palestine a participé à la réunion.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Centre Sud

Commission européenne

Organisation de la Conférence islamique

Organisation internationale de la francophonie

Union africaine

5. La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU a été représentée à la réunion.

6. L'Organisation mondiale du commerce était également représentée à la réunion.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

Ingénieurs du monde

Ocaproce International
